

# EDITO



## SOMMAIRE

Commission incendie	p.3
Les10 vérités..	p.4
Infos	p.5
PLU	p.6
Histoire de l'eau	p.8
Fête de la musique	p.10

**I**l est là ! Il est arrivé ! Je parle évidemment du bus, tant espéré, tant attendu. Depuis le 7 juin notre quartier est enfin desservi par les transports en commun. C'est l'aboutissement d'un combat de plus de 10 ans mené par votre CIQ.

Remercions la RTM puisqu'elle est maître d'œuvre, remercions la CUM qui subventionne la ligne (avec nos impôts !) mais remercions surtout notre Député Maire Guy TEISSIER et son équipe qui ont tout fait pour que cela aboutisse.

Mais attention, nous sommes en période probatoire, c'est-à-dire qu'il faut prouver que cette ligne est utilisée par les habitants et visiteurs. Alors, prenez-le ce 46S, vous participerez à la diminution des embouteillages donc de la pollution et vous ferez des économies de transport.

Espérons que les imbéciles qui ont cassé la vitre de l'abribus du

terminus ou l'adolescent inconscient et dangereux qui a tiré à la carabine «pour s'amuser» sur le chauffeur du bus, ne décourageront pas la RTM.

Un autre évènement important, est la présentation du pré-projet de charte du Parc National des Calanques. Là aussi votre CIQ participe au sein du GIP depuis 10 ans à la création de ce Parc. Et nous sommes mobilisés avec tous les autres CIQ du 9<sup>ème</sup> arrondissement pour que l'intérêt général prime sur les intérêts égoïstes et particuliers qui se manifestent et s'exacerbent depuis quelques temps. Nous publions «les 10 vérités sur le PNC» pour tordre le cou à tous les mensonges qui circulent.

Je termine en vous souhaitant d'agréables et reposantes vacances estivales ensoleillées. ■

**Jean-Marc Chapus**



Votre coach personnel!  
**Claudine Pons**  
professeur de culture physique D.E.

**se déplace chez vous  
aux heures qui vous conviennent**

Une gym sur mesure en fonction de vos besoins,  
de vos capacités et de vos objectifs,  
quel que soit votre état de forme actuel.

Tél. : 06 77 07 61 30 ou 04 91 50 23 74  
site web : [www.profdegym.com](http://www.profdegym.com)

# GEORGES AYVAZIAN

MAÎTRE-CARROSSIER

ACCREDITÉ PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES  
CARROSSERIE • PEINTURE • MECANIQUE



TOUTES MARQUES  
MARBRE AU LASER



CARROSSERIE

7 bis Bd LEON

Tel : 04 91 74 35 03

13009 MARSEILLE

Fax : 04 91 75 75 16

# AZYGOS

> Votre site internet sur-mesure

Développement HTML, PHP, MySQL, FLASH  
Visite virtuelle 360°, Intégration vidéo,  
Solutions de vente en ligne  
Référencement dans les moteurs de recherche

15 Impasse du Pelican - La Panouse - 13009 Marseille - tél : 04 91 82 15 04 - fax : 04 88 04 98 79  
[www.azygos.eu](http://www.azygos.eu) [contact@azygos.eu](mailto:contact@azygos.eu)

*Né de l'engagement de consommateurs, le réseau biocoop, aujourd'hui leader sur son marché, a su préserver ses valeurs fondatrices réunies dans une charte. Les magasins Biocoop s'engagent sur des règles collectives qui portent sur le choix des produits, sur la gestion des entreprises et sur leur dimension sociale.*



alimentation biologique  
produits écologiques

lundi : 15h à 19h  
du mardi au samedi :  
9h15 à 19h en continu

**BIÛ CÖIN JÖLI**

14 bd gustave ganay  
13009 Marseille

tel : 04 91 17 04 88  
fax : 04 91 17 04 87

# LES TILLEULS

RESTAURANT - PIZZERIA  
DÉGUSTATION DE COQUILLAGES  
Plateaux à emporter

RÉSERVATION au 04 91 41 25 01

110 Bd du Redon - 13009 Marseille  
Fermé le Dimanche soir et le Lundi soir

# LABORATOIRE DU REDON

Ouvert du Lundi au Vendredi de 7 h à 19 h en continu  
et le Samedi de 7 h à 12 h

Docteur Christiane AUGIER

11 à 19, bd du Redon - 13009 Marseille

Tél. 04 91 173 173

# Des nouvelles de la commission incendie

*Le 26 mars 2010 nous avons rencontré les pompiers pour examiner avec eux au cours d'une visite de la Panouse quelles pistes seraient possibles pour améliorer la sécurité du quartier.*

**A**près que Nathalie Simon et Jean-Louis Romette aient rencontré à la caserne de Louvain le Commandant Champon et Le Major Taxil la visite de quartier s'est effectuée avec une quinzaine d'habitants

L'objectif est de travailler ensemble pour une sensibilisation efficace et une meilleure défense des habitants. Le quartier de la Panouse est un site pilote permettant ensuite de déployer des actions sur l'ensemble des sites concernés par les incendies de juillet dernier.

Axes de travail validés ce jour :

D'ici juin 2010 :

Réunion de sensibilisation des habitants, en 2 étapes (au niveau du CIQ de la Panouse et de la Confédération et Fédération de notre arrondissement). Le BMPM propose une date dès que leur support est prêt.

Exercice terrain du BMPM dans un des vallons de la Panouse, afin de mieux appréhender la topographie des lieux.

Retour du BMPM sur l'état des lieux des bornes à incendie (pression, débit...)

Axes de travail abordés et visites: la réhabilitation des armoires d'autoprotection financées et installées en 1991 par le Conseil Général. Des réponses claires nous ont été apportées par le 1<sup>er</sup> Maître Bourgue (absence de maintenance du matériel le rendant inutilisable). Pistes DFCI :

- barrière de la DFCI située à côté

du CIQ : elle est réglementaire. A nous de voir avec M Sotty de la direction générale de la protection publique pour la rendre « hermétique ».

-Voie Montsec/Chrysalide : les habitants souhaitent que cette route soit classée DFCI (dès qu'ils auront obtenu l'accord de la Chrysalide et du Paradou). Cela permettrait de désenclaver cette partie du vallon. Etudier également la faisabilité d'un accès reliant la Chrysalide à la carrière de Perasso.

Beau Site : un ascenseur permet une évacuation des patients par Montsec : envisager l'aménagement de leur parking avec élargissement de la voie et aire de retournement pour les camions de pompiers. Prévoir une réunion Beausite/CIQ/M Sotty.

Cantogal : visite de l'installation pérenne de protection incendie.

Montsec : armoire privée d'autoprotection - le matériel date de 1991.

Grand Gorge : rencontre avec les Colonna, explication sur l'armoire d'autoprotection vidée

Le Major Taxil préfère qu'on n'utilise pas les installations de protection incendie c'est particulièrement délicat (entraîne la responsabilité des habitants). Le BMPM émet donc des réserves, mais est prêt à en discuter ultérieurement avec nous. Les habitants souhaitent être accompagnés dans des exercices de formation à l'utilisation de ces équipements. Rappelons que l'objectif principal de notre démarche n'est pas de se substituer aux pom-

piers dans le combat contre le feu mais d'apporter un complément utile dans l'attente de l'arrivée des secours, et de faciliter leurs actions par la mise à disposition d'informations spécifiques au quartier (impasses, accès difficile...). Le BMPM dispose d'un atlas avec des cartes très détaillées. Le CIQ souhaite avoir les cartes du quartier pour pouvoir les mettre à disposition de sapeurs ou pompiers susceptibles d'intervenir.

Nous avons également remis au BMPM notre note préparatoire à cette rencontre, ainsi que le tableau détaillé de l'ensemble de nos demandes. Le Major Taxil, mandaté par le Commandant Champon, reviendra vers nous avec des réponses précises et un engagement en terme de délais de réalisation.

Nous sommes satisfaits de la prise en compte de nos demandes et de la volonté partagée d'avancer main dans la main dans ce dossier qui nous tient particulièrement à cœur et, attendons des actions concrètes dans les prochaines semaines.

**Nathalie Simon**

---

# Les dix vérités sur le Parc National des Calanques

*Un parc en libre accès et gratuit pour tous.*

*Les paysages du massif des calanques et des îles et ceux des territoires environnants sont uniques au monde, c'est une mosaïque de paysages terrestres et sous-marins d'une notoriété internationale.*

## **1-Les promenades et randonnées**

resteront autorisées. Dans les parties les plus difficiles les accès seront sécurisés pour que chacun puisse en bénéficier.

On pourra toujours se promener avec son chien à proximité des habitations. Les chasseurs en période de chasse bénéficieront d'une dérogation spéciale.

Les promeneurs pourront continuer à ramasser champignons et escargots, à cueillir thym, romarin, asperges en quantité raisonnable et à usage domestique... hormis les plantes protégées.

## **2-La chasse restera autorisée,**

gérée, raisonnée, en concertation et en accord avec les fédérations de chasse sur environ 40% du cœur de parc.

## **3-La pêche de loisir et professionnelle**

restera autorisée avec la création de réserves marines protégées car certaines espèces ont complètement déserté notre littoral et ceci pour permettre le renouvellement de la ressource halieutique. L'effet réserve a fait largement ses preuves ailleurs. A l'heure actuelle les zones proposées représenteraient 2 à 7 % du parc marin.



## **4-Les activités sportives**

«douces» seront maintenues Randonnées pédestres, escalade, plongée, nautisme, etc... continueront d'être pratiquées. La pratique du VTT sera autorisée sur les sentiers dédiés à cet effet afin d'assurer la sécurité de

tous. Les sports extrêmes seront interdits en cœur de parc.

## **5-Les bateaux de plaisance**

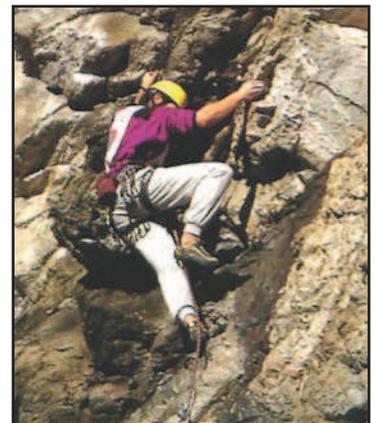
évolueront librement dans le parc. Responsabiliser, sensibiliser les acteurs et sur les zones à herbier de Posidonies seront organisées des bouées ou mouillages écologiques. Les régates en cœur de parc seront maintenues.

## **6-La pratique de la plongée**

sera adaptée, plus respectueuse et responsable en limitant l'impact des mouillages sur les fonds marins...comme c'est déjà le cas sur certains sites exceptionnels.

## **7-L'escalade,**

un esprit des lieux légendaires à préserver en concertation avec les grimpeurs, moins de 7 % des falaises littorales seront placées en zone de protection renforcée. Sur ces zones sont concentrées les espèces animales et végétales endémiques uniques au monde, qu'on ne retrouve qu'en ces lieux.



## **8-Les activités professionnelles**

de restauration, des loisirs, etc...Au moment de la création du parc, les activités préexistantes seront intégrées sur une liste - de fait - et autorisées si leurs activités sont en conformité avec la loi et ne vont pas à l'encontre des équilibres écologiques. Par contre les activités nouvelles devront obtenir une autorisation. La découverte des calanques en bateaux de visite touristique sera maintenue avec pour objectif la réduction de

l'impact sonore, la zone d'évolution des plus gros bateaux...

**9-La vie, les usages,**

l'accès aux espaces privés et habitations dans le cœur de parc seront préservés avec la même réglementation ; aucun propriétaire ne sera empêché de vendre ni de léguer son bien. En revanche le cœur de parc offre une garantie de préserver nos massifs de la pression foncière et immobilière ; en aire de libre adhésion les permis de construire sont délivrés en fonction du PLU ou du POS de la commune. La vie au cabanon sera préservée ; cela fait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine des calanques. Chacun accèdera sans problème à son bien et pourra continuer à jouir de cette qualité de vie remarquable et identitaire.



tion ; aucun propriétaire ne sera empêché de vendre ni de léguer son bien. En revanche le cœur de parc offre une garantie de préserver nos massifs de la pression foncière et immobilière ; en aire de libre adhésion les permis de construire sont délivrés en fonction du PLU ou du POS de la commune. La vie au cabanon sera préservée ; cela fait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine des calanques. Chacun accèdera sans problème à son bien et pourra continuer à jouir de cette qualité de vie remarquable et identitaire.

**10-Améliorer la qualité des rejets**

des eaux usées des émissaires de Cortiou et de Figuerolles et programmer l'arrêt du déversement des boues rouges à Cassis.

Article réalisé d'après une plaquette d'information du GIP des Calanques

# Infos

**CAFÉ PHILO**

Le café philo prend des vacances. La prochaine réunion se tiendra le jeudi 16 septembre. Comme l'année précédente les cafés philo auront lieu le troisième jeudi de chaque mois au local du CIQ. Vous y serez les bienvenus.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

s'est réuni 3 fois depuis l'Assemblée générale du 23 janvier

**9 février :**

Élections du bureau (voir écho 60)

Journal préparation du numéro 60

Mise en place suite commission incendie, responsables N Simon et JL Romette  
Plan Local d'Urbanisme (voir numéro 60) Mme Dequerd, M. Martini, Mme Gaudy s'occupent de ce dossier.

**30 mars :**

Point important : le bus 46 S desservira la Panouse. (Trajet : métro, Collège Sylvain Menu, Valmante, Rouvière, Panouse)

Quelques rendez-vous : AG de la confédération des CIQ 3 avril à la Mairie  
Rencontre avec M. Caselli, Président de la communauté urbaine le 31 mars

Avec le Préfet, le 7 avril

PLU (remplace le POS), mise au point

d'un texte pour exprimer les observations du CIQ.

**25 mai :**

Aménagements au sein du bureau, Mme Dequerd accepte le secrétariat

M. Boucabelle remplace M.Unal et s'occupera du Site

Commission prévention incendie : prochaine réunion le 7 juin

Marins pompiers : réunions avec les CIQ du 9ème : date à prévoir

Urbanisme : courriers pour «priorités» : chemin des chalets, sens unique Panouse -Perrot - Pélican. Prévoir info + réunion

Bus : mise en service le 7 juin : demander le déplacement des containers ou du passage piétons par rapport à l'arrêt du bus (sécurité)

PLU : information.

PLU : information.

**EDITION**

Claude NAL habite La Panouse depuis de nombreuses années, il publie un premier roman en grande partie auto-biographique. Une histoire vraie immergée dans la fiction : D'Oran "la belle" jusqu'à Dirkou "la brûlante" en passant par Goult, Simiane, St Maixent, Cotonou, Agadès, Abidjan, Marseille, Palombaggia ...

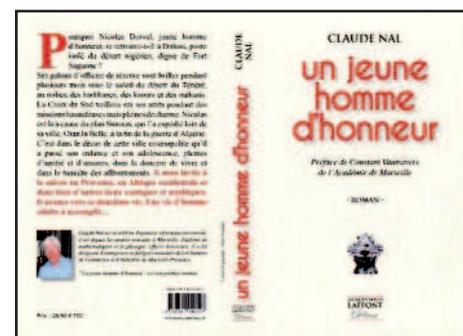
Suivez « le jeune homme d'honneur ! »

(Editeur Jacques-Marie LAFFONT)

Pour en savoir plus, visitez le site :

[www.jh-dhonneur.fr](http://www.jh-dhonneur.fr)

Vous pouvez vous procurer cet ouvrage à La Maison de La Presse de La Rouvière ainsi que dans toutes les (bonnes) librairies, ou le commander sur les sites Fnac, Amazon, furet, Cultura ..



**Appel aux bonnes volontés !**

Nous avons besoin d'une ou deux personnes qui voudraient bien participer à l'élaboration du journal à partir de l'automne prochain en collaboration avec Janine Gaudy en vue d'assurer à terme la continuité de l'Echo de la Panouse.

Contactez Janine Gaudy : 04 91 41 54 96

# Le PLU ou plan local d'urbanisation

*Tous les 10 ans la ville procède aux changements nécessaires à l'actualisation du POS (plan d'occupation des sols). Dorénavant le POS s'appellera Plan Local d'Urbanisme (PLU).*

**N**ous avons pu prendre connaissance du futur PLU sur des panneaux de présentation en Mairie de Secteur dans ses intentions et ses grandes lignes. Son contenu est assez différent des précédentes révisions du POS.

Il y sera fait appel à une gestion économe de l'espace intégrant la préservation de la biodiversité, des paysages, du patrimoine bâti, la réduction des nuisances et la prévention des risques de toute nature.

Les objectifs s'inscriront dans une vision métropolitaine avec un projet d'aménagement du développement durable (PADD), en tenant compte du Schéma de Cohérence du territoire, des évolutions sociales; amélioration cadre de vie, croissance urbaine, dynamisme (démographie, économie). Il comprendra des annexes : servitudes DUP, infos sur périmètres divers et évolution des zones. U/urbaines = U, NA/à urbaniser = AU, NB/hameaux disparaît, NC/agricoles = campagnes = A, ND/naturelles = N.

La concertation à ce sujet sera continue et un registre d'observations a été mis à disposition. Nous avons déjà fait parvenir notre avis, à savoir, que les dénominations très floues pour le zonage nous paraissent la porte ouverte à toutes les dérives. Dans cette motion, commune à tous les CIQ du 9ème arrondissement nous demandons également que le Boulevard Urbain Sud soit réalisé avant la construction de la ZAC Régné, que les noyaux

villageois (comme la Panouse) soient mieux préservés et que les sites classés, les zones naturelles ainsi que les parcs et jardins soient protégés de l'urbanisation par une zone tampon dont le rôle protecteur permet un bon fonctionnement de la biodiversité et renforce l'aspect esthétique du cadre de vie. Enfin à l'extérieur des noyaux villageois et des zones tampons les hauteurs doivent être limitées à R+4 soit une hauteur de 12 mètres.

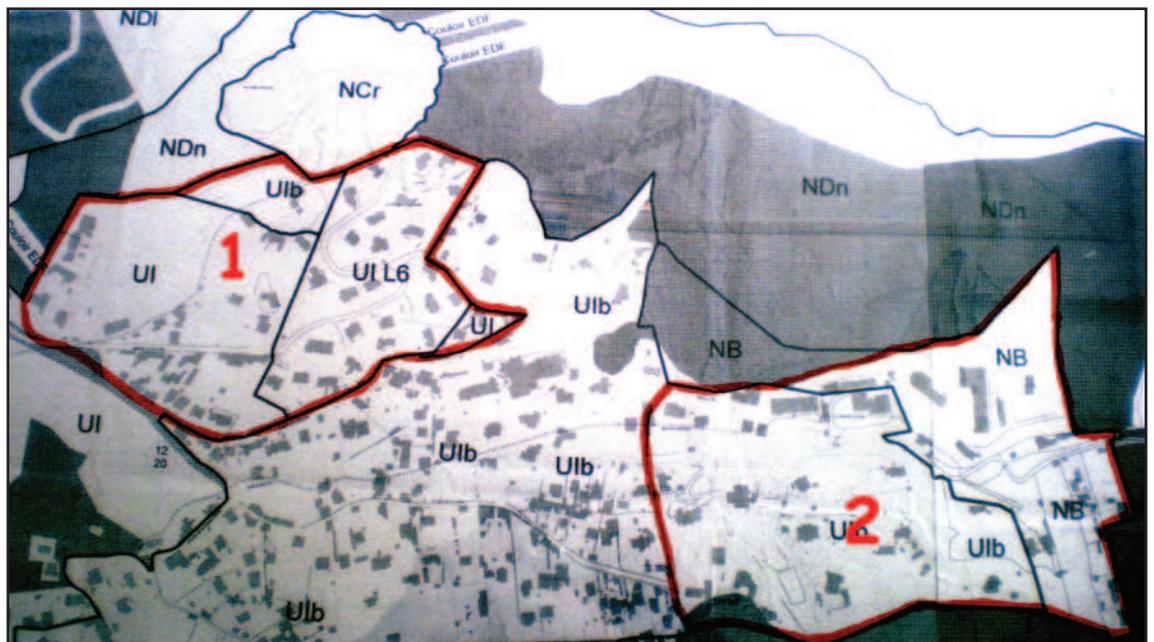
La mise en place de ce PLU demandera 4 ans de travail avec 3 phases :

élaboration, diagnostic

élaboration du PADD : débats conseil communautaire

élaboration des documents réglementaires

A la suite de ces 3 phases il y aura un bilan de la concertation, un arrêt du projet PLU, une enquête publique et l'approbation du PLU



Zone 1 en UIb Zone 2 en NB



**Centre Sportif Multi-Activités**  
Enfants (dès 3 ans) / Ados / Adultes / Seniors  
Stages sportifs / Anniversaires sportif /  
Hip-Hop / Gym volontaire / Gym Orientale

**SMUC 65, av. Clot Bey 13008 Marseille**  
Tél. 04 91 22 24 64  
[www.smuc.org](http://www.smuc.org)



**Ouverture janvier 2010**  
d'une crèche halte garderie multi accueil  
(accueil à la demi journée ou journée)  
pour les enfants de la marche à 4 ans  
13 avenue de la Magalone – 13009 Marseille

Plus d'informations et votre formulaire de pré-inscription sur  
[www.recrebb.com](http://www.recrebb.com) . Pour nous contacter le 06 10 31 05 51

Depuis le 7 juin vous pouvez emprunter  
la ligne 46 S .  
En voici le trajet .



**HABITER À LA  
PANOUSE, Y CIRCULER,  
Y STATIONNER : TOUT  
UN ART  
ET DU BON SENS !**

Après un hiver (trop) long, voici enfin l'été qui arrive, avec son cortège de petites et grandes joies. Et il y en a pour tous: balade, jardinage, barbecue, apéro, piscine, ...en espérant que le cru 2010 sera meilleur que celui de l'an dernier (cela ne devrait pas être trop difficile !).

Pour cela, nous devons - et pouvons - tous prendre quelques précautions. Débroussailler, certes, mais stationner reste un problème crucial au quotidien pour les Panousiens.

Etant donnée la topographie de notre chère Panouse, nos rues, ruelles, impasses, et autres dénominations, sont particulièrement étroites, ce qui concourt au charme certain de notre « village ».

Pour autant, et pour éviter que nous nous retrouvions en cas d'incendie à nouveau dans une souricière, j'en appelle au civisme et au bon sens de tous : **le stationnement est strictement interdit lorsque la voie de circulation est d'une largeur inférieure à 5 mètres ! (autrement dit quasiment partout).**

Dernièrement, les Marins Pompiers sont venus faire une visite terrain et ont constaté que certains véhicules bloquaient le passage, notamment avenue Montsec au niveau du portail du Paradou. Cela ne nous aide pas à obtenir des avancées significatives auprès des institutions car nous manquons alors de crédibilité.

Je compte sur vous pour être vigilants, tout particulièrement du 15 juin au 15 septembre, ainsi que les jours de grands vents.

Pensez à utiliser les places de stationnement créées avenue de la Panouse, ou encore sur la place Esquiros, ...et n'oubliez pas que 30 minutes de marche par jour sont nécessaires à une bonne santé !

Nathalie Simon

*Ici nous verrons comment la détermination de Maximin Consolat a permis que les Marseillais ne manquent plus jamais d'eau.*

**A** la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle la construction de l'arsenal des Galères modifie profondément le plan de la ville et entraîne le doublement de sa surface. En deux siècles, la population est multipliée par trois pour atteindre 88.000 habitants en 1760.

### LA CONSTRUCTION DE L'ARSENAL ET SES CONSÉQUENCES

La quantité d'eau indispensable s'accroît dans les mêmes proportions, mais les ressources étant limitées, elle commence à manquer sérieusement et en raison des grandes sécheresses, la pénurie devient catastrophique. Au milieu du siècle, elle prend de telles proportions que les autorités organisent des prières publiques auxquelles tous les habitants sont convoqués ! L'aqueduc reste l'ouvrage principal pour alimenter les Marseillais, mais, alimenté par les seules couches aquifères, il est lui-même vite saturé. Il est prolongé, en 1558, jusqu'au Jarret. Mais son débit irrégulier et ses eaux, limoneuses l'ensavent rapidement. Il faudra alors recourir à l'Huveaune, en opérant une prise entre les villages de la Pomme et de Saint-Marcel.

### LA DÉCRÉPITUDE DE L'AQUEDUC

En pleine capacité, l'aqueduc pouvait apporter 120 litres d'eau à la seconde, soit 10.000 m<sup>3</sup> par jour. Mais il montre des signes de fatigue : fabriqué avec une grande diversité de matériaux du fait des réparations successives (pierres, maçonnerie, briques et même taille directe dans la roche), mal entretenu, l'aqueduc fuit de toutes parts et n'apporte plus qu'une faible part de sa capacité normale.

Avant de se déverser dans l'aqueduc, les eaux limoneuses du Jarret et de

l'Huveaune étaient décantées dans des bassins ; celui des "Présentines" était le plus célèbre. D'une capacité de 100 m<sup>3</sup>, il fut la seule réserve jusqu'en 1846 !

### PUITS PUBLICS ET PUIS PARTICULIERS :

#### LE MANQUE D'EAU ET LES ÉPIDÉMIES

Les puits ont toujours été d'un grand secours pour Marseille. A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on en dénombrait 10 à 12.000 qui procuraient aux Marseillais, 600.000 litres d'eau par jour, soit 15% environ de la capacité de l'aqueduc, en dehors des périodes de sécheresse estivale.

Ils n'étaient pas toujours salubres du fait de la stagnation des eaux et des infiltrations d'eaux usées. Le puits public le plus abondant et le plus réputé de la ville était le Grand Puits... (1)

Malgré les efforts de la commune, la croissance démographique de la ville est telle, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, que la distribution de l'eau y est catastrophique.

Dans ce contexte, la sécheresse de l'été 1834 suivie en septembre par des pluies diluviennes, provoquant la crue de l'Huveaune et du Jarret se révélera dramatique : une épidémie de choléra fera 865 morts en décembre et 2576 décès en juillet 1835. Le Conseil municipal et son maire, **Maximin Consolat**, décident alors de construire un canal pour amener l'eau depuis la Durance :

*"L'exécution du canal est une décision irrévocable : quoiqu'il advienne, quoiqu'il en coûte, le canal s'exécutera."*

### XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE :

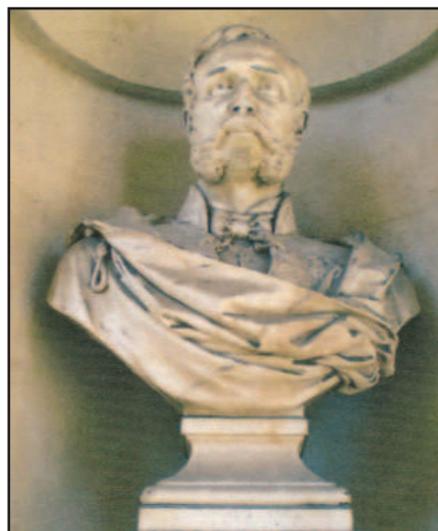
#### LE TEMPS DES BÂTISSEURS

L'idée d'un canal depuis la Durance

date du XVII<sup>ème</sup> siècle. Plusieurs projets, dont un de Vauban, se sont succédés. Aucun, pourtant, n'a encore abouti jusqu'à l'engagement de **Maximin Consolat**.



C'est le vote de la loi du 4 juillet 1838, autorisant la ville de Marseille à diviser les eaux de la Durance, qui permettra son aboutissement. La même année, le ministre des Travaux publics désigne l'inspecteur Kermaingant et



l'ingénieur **Frantz-Mayor de Montricher** pour élaborer le tracé définitif du canal.

Ce délai permettra également de mettre au point le financement du projet. C'est ainsi que le 16 décembre 1837, le Conseil municipal décrète une taxe

spéciale sur la farine et sur le pain.

La construction du canal de Marseille est une entreprise colossale pour le XIX<sup>ème</sup> siècle. Il faudra ainsi deux années entières pour les travaux préparatoires (sondages, ouvertures de carrières de pierres, organisation de chantier et autres transports de matériaux à pied d'œuvre).

La réalisation des ouvrages d'art, elle aussi, ne sera possible qu'après de nombreuses expérimentations ; au fur et à mesure des difficultés rencontrées, l'outillage et les techniques s'optimisent.

Plus de 5.000 ouvriers participeront à la construction du canal.

Le projet rencontre des difficultés d'avancement et de financement du fait de la concurrence des chantiers des chemins de fer et de la création d'un port à la Joliette nécessaire à l'ambition de relations commerciales avec le levant et les colonies..

En 1846, la première prise en Durance est construite en aval du pont suspendu de Pertuis. Mais dès 1858, il faut en édifier une autre pour faire face aux crues du fleuve et au charriage de ses galets. Le canal exige la construction de près de 250 ouvrages d'art : aqueducs pour franchir les vallées, souterrains pour passer sous les montagnes, etc... Certains sont des ouvrages importants, notamment, ceux des Taillades, de l'Assassin ou de Notre-Dame, à l'entrée de Marseille. Leur percement est difficile (à bras d'homme, déblais enlevés grâce à des treuils actionnés par des chevaux, roches très dures, énormes arrivées d'eau dans les failles.)

A mi-parcours, l'aqueduc de Roquefavour enjambe la vallée de l'Arc. Il constitue l'ouvrage d'art le plus remarquable du canal, haut de 83

mètres et long de 400, avec trois rangs d'arcades en pierres taillées. Effrayées par l'ampleur de la tâche, les entreprises se désistent l'une après l'autre. Aujourd'hui classé monument historique, l'aqueduc de Roquefavour reste un ouvrage d'une grande beauté.



tares constitué d'une digue de 550 mètres de long et de 18 mètres de hauteur, est achevé en 1869. Malgré sa capacité de 4 millions de m<sup>3</sup>, faute de nettoyage efficace, il s'envase et ne remplit plus sa fonction de décanteur. Il faut donc imaginer un nouveau pro-

Il faut décanter les eaux de la Durance particulièrement chargées en limon et les stocker avant de les offrir à la consommation. Dès l'origine, Montricher construit deux bassins de décantation, la Garenne et Galoubier. Trop petits, envasés. Montricher les remplace par le bassin Longchamp. Il le dote d'un système de filtration particulier et en fait un bassin couvert sur deux étages de voûtes, divisé en deux compartiments. L'eau du canal pénètre à l'étage supérieur sur une couche de gravier, puis accède aux tuyaux de drainage en poterie pour être distribuée dans les conduites en fonte.

La contenance de ce bassin était de 40.000 m<sup>3</sup>, soit 400 fois la capacité de l'ancien. Malheureusement dépourvu de tout système de lavage, son filtre est très vite colmaté et il est mis hors service en 1996.

Le barrage du vallon de la Mérindole, à Réaltor, d'une superficie de 70 hec-

cédé pour filtrer l'eau de la Durance. L'ingénieur **Pascalis** trace alors les plans d'un bassin de conception originale. Construit de 1878 à 1882, le bassin de Saint-Christophe dispose ainsi d'une superficie de 20 hectares et d'une capacité de deux millions de m<sup>3</sup> environ.

Dès sa conception, il est doté d'un procédé révolutionnaire de décantation qui permet d'évacuer chaque année quelque 300.000 m<sup>3</sup> de vase.

**J. Gaudy**

(À suivre)

(1) *on rencontre au cœur de Marseille des rues « du petit puits », « du grand puits » et bien sûr les noms célèbres de Maximin Consolat, et de Montricher.*

# Une fête de la musique très réussie !

**F**dèle à sa tradition, la Panouse a célébré la fête de la musique avant tout le monde et a mis la musique à l'honneur le samedi 5 juin. Comme tous les ans la Chrysalide a ouvert grand ses portes pour accueillir chaleureusement les artistes et le public venus nombreux. La jeune pianiste Mélissa Coton a joué un morceau de Bach et Ophélie Demortier faisait danser ses doigts sur le clavier avec une valse de Chopin. Le guitariste Denis Laplane, accompagné de son ami Jean Paul Florens, nous a entraînés vers l'Amérique du Sud avec deux bossanovas. Cette année le tromboniste de l'Orchestre OPP, Alain Laurent, nous a fait découvrir trois suites du compositeur Hasse. Marc Kiragossian a une fois de plus enchanté les auditeurs, avec cette fois-ci une étude très courte de Liszt et un moment musical de Rachmaninov. Le répertoire français était représenté par la chorale «les Tournesols» avec la chanson «Petite Marie» de Francis Cabrel puis Patrick Martinach a beaucoup touché le public avec son interprétation de l'Aigle noir de Barbara et du Géant de papier de Lafon. La grande surprise venait cette année de l'atelier de musique de la Chrysalide. Depuis quelques mois cet Institut dispose d'un instrument, le « BaoPao », inventé et mis sur le marché par un marseillais, qui permet aux handicapés de faire de la musique grâce à des rayons laser et de petites baguettes. Cet instrument venant d'arriver, les personnes de cet atelier ont décidé d'en faire la démonstration. Certains, dans le public, se sentant une âme de musicien, ont fait un essai, comme par exemple Monsieur Tivoli et votre serveur. Pour finir le groupe rock «Non Conforme» a enflammé la

salle avec de grands classiques du répertoire. Après quoi, tout le monde s'est retrouvé sur la belle terrasse du centre pour un apéritif et un agréable moment de grande convivialité.

*Post scriptum. Cherche assistant (e) ou organisateur (trice)*

*Après avoir organisé la fête de la musique pendant quinze ans il est temps pour moi de penser à la relève. Ceci permettra peut-être une autre approche ou amènera d'autres musiciens. La préparation d'une fête de quartier est une aventure pleine de bonnes surprises. Il faut juste une petite dose de sang froid. C'est tout !*

*Ceux qui sont intéressés peuvent se signaler au CIQ*

**Carin van Agthoven**



## TAI CHI

**La Panouse**

En Chine, dès l'aube, dans les parcs, des gens de tous âges s'adonnent à une harmonieuse pratique corporelle composée de mouvements enchaînés au ralenti...  
Il s'agit du TAI CHI CHUAN, mouvement du corps et de l'esprit.

*Cours d'essai offert*

Association Phocé Art & Mouvements  
Corinne Low 06 71 39 48 10  
<http://phocee.a.m.perso.neuf.fr>  
Maison de quartier - 91 av. de La Panouse - Mercredi 19h à 20h30

## Payez votre cotisation

Je soutiens l'action du Comité d'intérêts de quartier du Vallon de la Panouse.  
Ci-joint un chèque du montant de l'adhésion (16 euros pour l'année)  
(Déductible des impôts)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Adresse e-mail : .....

Date : ..... Signature : .....

A déposer dans la boîte aux lettres du CIQ

13

# Bio Coin Joli

14, bd Gustave-Ganay  
13009 MARSEILLE  
Tél. : 04 91 17 04 88  
Fax : 04 91 17 04 87  
E. mail : biocoinjoli@wanadoo.fr

**BIO COIN JOLI**

## En pratique



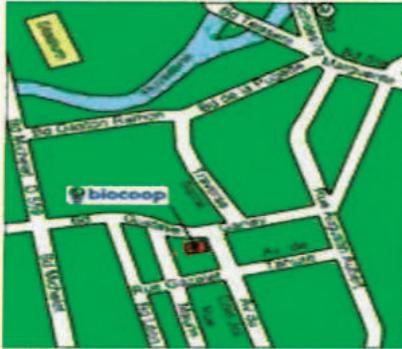
lundi : 15h - 19h  
mardi - samedi :  
9h15 - 19h



Responsable :  
Lorette Hauc  
SAS. Supermarché



Quartier Sainte-Marguerite  
Métro Sainte-Marguerite  
Bus n° 21



## Produits alimentaires



2 boulangers fournissent  
de nombreuses références



Produits emballés



Nombreuses références  
avec et sans alcool



80 % d'approvisionnements  
locaux



En libre service



En libre service

## Produits non alimentaires et écoproduits



## Les « plus » de votre biocoop

Carte de fidélité.

## L'historique

Bio Coin Joli est installée depuis 1997 au cœur du 9<sup>e</sup> arrondissement de Marseille.

*Tout est pensé pour le consommateur, connaisseur ou pas*

*Clair, accueillant, le magasin a soigné la mise en place de ses rayons et propose plus de 4 000 produits. Une offre inégalée à Marseille !*



Pour ceux qui se  
préoccupent de ce qu'ils  
mettent dans leur  
assiette.



*Le label d'excellence*

**Pain Rustique - Pain fantaisie  
Sandwicherie**

*Pour toutes vos réceptions  
ayez le réflexe : Histoire de Pains.*

**Traiteur, pâtissier**

**2, bd de Redon - 13009 Marseille  
Tél. 04 91 41 63 37**

# C.C. FLEURS

*De l'art floral  
au cadeau original*

*Règlement à distance - C.B.*

46, place du Cabot - 13009 MARSEILLE  
Tél. 04 91 82 05 26

L'EMPLOI • BLOCS BETON • PLANCHERS

PRODUITS DE CARRIERE • BETON PRET A



Carrier à Marseille depuis 1840




Filiale du Groupe 

Chemin du Vallon de Toulouse Saint-Tronc  
B.P. 542 - 13422 MARSEILLE cedex 10  
Tél. : 04 91 17 08 17 - Fax : 04 91 26 03 40

Résidence pour Personnes Agées  
Dolcéa - création GDP Vendôme



> Située dans le 9ème arrondissement dans le quartier de la Panouse

Vous recherchez, dans votre quartier ou ses environs,  
une MAISON DE RETRAITE ou un ACCUEIL DE JOUR

*Résidence Beau-Site*  
13009 Marseille  
Tél. 04 91 26 98 60

Accueil de personnes âgées autonomes ou dépendantes  
Séjours permanents ou temporaires\*  
Animations variées et adaptées  
Cadre chaleureux et restauration de qualité

> située au cœur d'un espace calme et arboré > 120 lits  
> salle de restaurant > salons > salon de coiffure

[www.dolcea.fr](http://www.dolcea.fr)  
15, avenue Charles Perrot  
La Panouse - 13009 Marseille



**Funérarium Phocéen**  
29 Boulevard de l'Océan 13009 MARSEILLE  
Tél : 04 91 25 03 14

Met à votre disposition :



- Un lieu d'accueil
- 3 Salons de Recueillement insonorisés, climatisés et accessibles 24h/24
- Une Salle de Cérémonie Omniculte d'une capacité d'environ 50 personnes
- Un Parking de 500 m<sup>2</sup>

**Pompes Funèbres Phocéennes** S.A.S.

Société habilitée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Seules les familles ont la liberté du choix de l'entreprise



Marbrerie - Contrat de Prévoyance Obsèques  
Formalités et Démarches pour l'Organisation des Obsèques par un personnel qualifié au service des familles depuis plus de 35 ans

PERMANENCE 24h/24 et 7j/7  
Siège Social : 29 Boulevard de l'Océan 13009 MARSEILLE  
Tél : 04 91 16 77 77

**Optique Louvet**

Tiers payant mutuelles  
Paiement en plusieurs fois sans frais  
Déplacement à domicile si nécessaire

68, bd du Cabot 13009 MARSEILLE Tél. 04 91 82 05 04	MIKLI NINA RICCI FACONNABLE RAY BAN	POLICE DIOR MAX MARA FENDI	25, Parc Dromel 13009 MARSEILLE Tél. 04 91 75 07 92
---	--	-------------------------------------	---

email : [optique.louvet@wanadoo.fr](mailto:optique.louvet@wanadoo.fr)